



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 septembre 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 17 septembre 2013		
Date d'affichage 19 septembre 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle administration ressources – Direction des ressources humaines – Exercice de mandats locaux</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, KASPERSKI Christophe

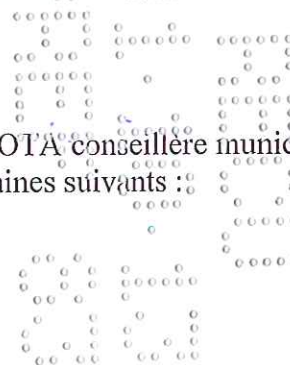
Procurations :

BOTA Yasmine donne procuration à ARNAUDO Michèle,
RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Pierre CAPELA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.



Par arrêté en date du 14 octobre 2009, madame Yasmine BOTA conseillère municipale a reçu délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- informatique et nouvelles technologies
- jumelage
- conseil municipal des enfants et des jeunes
- cultes

A compter du 1^{er} octobre 2013, madame Yasmine BOTA ne pourra assurer l'intégralité de ses fonctions (objet de la délégation) pour des raisons familiales et personnelles. Celles-ci seront assurées par le maire.

Pour ces raisons, la répartition de l'enveloppe annuelle relative à l'exercice des mandats locaux est modifiée.

L'enveloppe maximale annuelle dévolue aux indemnités de fonction s'élève à :

Maire : 65 % de l'I.B. 1015 au 01.07.2010	29.651.46 euros
9 adjoints X 27.5 % de l'I.B. 1015.....	<u>112.903.65 euros</u>
	142.555.11 euros
Majoration chef lieu de canton 15 %.....	<u>21.383.26 euros</u>
	163.938.37 euros

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment articles L2123-20 et suivants,

VU la loi n° 2000-295 du 05.04.2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

VU la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 relative à l'exercice des mandats locaux,

VU les arrêtés de délégation de fonctions et de signature du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} adjoints et des conseillers municipaux en date du 1^{er} août 2011.

VU les arrêtés de délégations de fonction et de signature des 8^{ème} et 9^{ème} adjoints en date du 8 décembre 2011.

VU l'arrêté n° 394/2013/01/DGS/SDGS/AG/LH du 12 septembre 2013

CONSIDERANT ce qui précède, la répartition de l'enveloppe annuelle est présentée sous la forme suivante :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant brut	Majoration chef-lieu de canton 15%	Montant total annuel
GARRON André	Maire	60.50%	27598.66	4139.80	31738.46
COIQUAULT Jean Pierre	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
ARNAUDO Michèle	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
DUPONT Thierry	Adjoint au Maire	29.93%	13653.36	2048.00	15701.36
LAURERI Philippe	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
RAVINAL Danièle	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
ACROSSE Paul	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
SMADJA Marie Aurèle	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
BOUBEKER Patrick	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
DROESCH Michel	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
LAUNAY Michel	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	12.34%	5629.22	844.38	6473.60
DESVILLETES Louis	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	12.34%	5629.22	844.38	6473.60
CAPELA Marie Pierre	Conseillère Municipale ayant une délégation de fonction	12.34%	5629.22	844.38	6473.60
TOTAL ANNUEL			142550.56	21382.54	163933.10

Revalorisée en fonction de l'augmentation du point d'indice

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

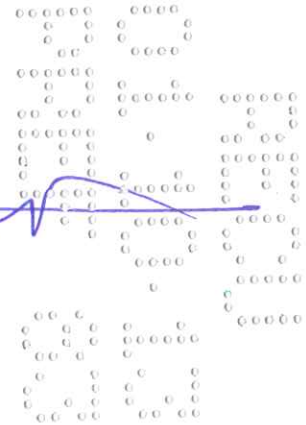
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTE** les taux fixés ci-dessus, étant précisé que les indemnités de fonction sont calculées dans la limite de l'enveloppe maximale allouée au maire et aux adjoints
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal, chapitre 021 Assemblée locale.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du





	00000	000000
	0	0
	0	0
	00000	00
	0	000000
0000000	0	0
0	0000000	0
0	0	000000
000000	0	0
0	0	0
0	000000	000000
0	0	0
0	0	0
0	00000	0
00000	0	0
00000	0	0
00000	0	0
	0	0
	000000	0
	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
00	00	00

